

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

28/03/2019

N° E19000090 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 11/03/2019, la lettre par laquelle Monsieur le maire de RESIN demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Révision du plan local d'urbanisme de la commune de Grésin (Savoie);

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE

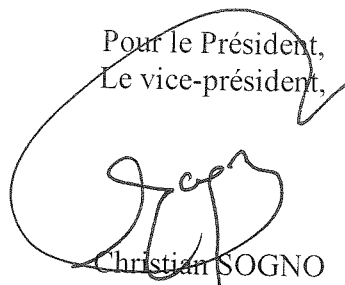
ARTICLE 1 :Monsieur André PETIT est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 :La présente décision sera notifiée à Monsieur le maire de GRESIN et à Monsieur André PETIT.

Fait à Grenoble, le 28/03/2019

Pour le Président,
Le vice-président,



Christian SOGNO